



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes d'affectation spéciale

Question écrite n° 34715

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le devenir du Fonds national pour le développement du sport. En effet, celui-ci est à ce jour financé sur la base de crédits extrabudgétaires et géré paritairement entre les services de l'Etat et le mouvement sportif. Or celui-ci s'inquiète d'une éventuelle budgétisation de ces crédits, qui remettrait en cause la part d'initiative qui lui est laissée. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de ses intentions concernant ce projet.

Texte de la réponse

A la suite des critiques portées par la Cour des comptes au système des « comptes d'affectation spéciale », le Gouvernement a entrepris d'intégrer un certain nombre de ceux-ci dans le budget général de l'Etat. Une proposition en ce sens, maintenant la gestion paritaire et assortie de garanties, a été envisagée concernant le Fonds national de développement du sport (FNDS), dans le cadre du projet de loi de finances pour 2000. Consultés sur cette hypothèse, le mouvement sportif et de nombreux élus ont exprimé leur attachement aux finalités et au mode de fonctionnement existants du FNDS. A l'écoute de ces préoccupations et particulièrement soucieux de donner tout son sens à la concertation, le Gouvernement a décidé le maintien de ce compte d'affectation spéciale. La poursuite de la réflexion nécessaire pour encore améliorer le fonctionnement et les missions du FNDS s'effectuera au sein des instances actuelles de gestion paritaire, tant au niveau national que régional.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34715

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5332

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5918